



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

N° 2022 / 062

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le 
ID : 039-213903339-20221017-DEL1710_62_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadır GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Cindy PERY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Serge LACROIX donne pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Alain PITON

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Plan Economie d'Energie – Contrat DALKIA Maintenance Energie et Technique

- Considérant le plan sobriété présenté pour l'Etat, les entreprises et les collectivités territoriales,
- Considérant le plan Economie d'Energie engagé par la commune pour les bâtiments communaux et l'éclairage public ;
- Considérant la nécessité de piloter le chauffage des bâtiments communaux en fonction de leur usage et de maintenir les réseaux secondaires de ces bâtiments ;
- Vu la proposition de prestation de service établie par Dalkia pour 3 ans ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier aux Ets. DALKIA les prestations suivantes :
 - o Pilotage des installations de chauffage secondaires : contrôle des températures de confort, de nuit et de réduction lors des périodes de fermeture
 - o Maintenance, conduite et dépannage des installations
 - o Liste des bâtiments concernés : ateliers municipaux, ancienne école de filles, salle des fêtes, hôtel de ville, groupe scolaire Roger Millet, école maternelle LiloLudy, boulodrome
- Pour un montant annuel de 11 850 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance



Fait et délibéré.....

Le Maire
Grégoire LONG

